

## Chômage partiel : SGS veut l'uniformisation des critères d'entrée

mercredi, 25 mars 2020

**Suite à la décision de la ministre de la Transition énergétique et solidaire de proroger de 3 mois l'échéance des contrôles techniques et contre-visites des VL, et de 15 jours pour les PL, le groupe SGS (réseaux Auto Sécurité, Securitest et Verif'Autos) réclame désormais une uniformisation des critères de recevabilité des demandes de chômage partiel pour les centres concernés.**

*Autour d'Eric Sarfati, président de SGS, sur cette photo, Laurent Palmier (à gauche) et Sébastien Danvel (à droite) ont réclamé une uniformisation des critères de recevabilité des demandes de chômage partiel pour les centres de contrôle technique.*

Maintenant qu'ils ont obtenu, aux côtés des autres réseaux du secteur par des biais peu orthodoxes mais payants, [la prorogation pour 3 mois](#) de l'échéance des contrôles techniques et contre-visites des véhicules légers, et de 15 jours pour les poids lourds, ainsi que la possibilité pour les centres de contrôle de rester ouvert quoiqu'en réduisant la voilure, les dirigeants des enseignes du groupe SGS (Auto Sécurité, Securitest, Verif'Autos) se disent satisfaits.

*«Nous nous réjouissons d'avoir été entendus en partie, notamment quant à la préservation de la santé des automobilistes, des gérants et salariés des centres. Nous approuvons donc la décision gouvernementale de reporter les échéances du contrôle technique»,* reconnaissent Sébastien Danvel et Laurent Palmier, respectivement présidents d'Auto Sécurité et de Securitest.

### **SGS pousse pour obtenir des indemnités**

*«Toutefois, la perte de chiffre d'affaires de nos centres est inévitable puisque les clients ne sont pas tenus, en cette période de confinement, de se rendre dans un centre pour y réaliser leur contrôle technique, ajoutent-ils. D'ailleurs, les conditions sanitaires ne seraient pas réunies pour les accueillir en toute sécurité (pas de masques, gels hydro-alcooliques, lunettes, etc.). C'est donc une première étape avant la prochaine qui consiste à obtenir les indemnités de fermeture pour manquement d'activité.»*

Et les réseaux du groupe SGS entendent s'appuyer sur un exemple probant en la matière, issu de leurs propres rangs. En effet, un de leurs affiliés en Moselle (57) a obtenu un premier avis favorable de la part de la DIRECCTE du Grand-Est concernant sa demande d'indemnisation de chômage partiel pour impossibilité de se mettre en conformité avec les mesures sanitaires nécessaires (gel, masque, gants, désinfectant...).

Aussi, les deux réseaux plaident pour l'uniformisation des critères de recevabilité des demandes de chômage partiel. *«Ceci permettrait d'assurer un traitement équitable à tous les centres en France»,* plaident les enseignes du groupe.

Plus largement, les réseaux veulent également mutualiser leurs efforts avec l'ensemble de la filière automobile pour faire reconnaître le préjudice sur leur activité et recevoir des aides en conséquence. Et Sébastien Danvel et Laurent Palmier d'insister : *«nous nous réjouissons de la création d'un fonds de*

*compensation pour la filière automobile, au quel nos centres devraient logiquement accéder».*

---

© Apres-Vente-Auto.com © Reproduction interdite